



## Syndicat des Territoriaux & ICT Ville de Marseille & CCAS

4, Boulevard Henri Boule 13004 Marseille - 04 91 36 20 73  
Email : cgtvdm@free.fr et cgtictvdm@free.fr

Marseille le 12 juin 2021

**M. Benoît QUIGNON**  
**Directeur Général des Services**  
Hôtel de Ville  
02 Quai du Port  
13233 Marseille Cedex 20

### **Objet : Participation des agents municipaux aux opérations électorales des 20 et 27 juin 2021**

Monsieur le Directeur Général des Services,

Vous avez sollicité les services municipaux afin que des agents participent à la tenue des bureaux de vote lors des scrutins des 20 et 27 juin prochains, sur la base du volontariat et si cela ne suffit pas, par désignation ou tirage au sort.

Nous comprenons que la Ville fasse appel aux fonctionnaires municipaux ; pour autant nous ne nous expliquons pas le volume des effectifs à fournir dans certains services.

A la DPJ par exemple, c'est presque la moitié du personnel qui doit être mobilisable (40 %!).

A la DEJ (Ecoles et Jeunesse), ce sont 220 agents désignés avec cette particularité que parfois ces agents n'auront pas les 11h de repos prévu légalement entre deux services.

Dans les services culturels, c'est plus du quart des personnels. Que ce soit dans les Archives, l'Opéra ou les Bibliothèques ... Pour ces dernières, il semble ne pas avoir été tenu compte que ce service est resté ouvert depuis le 1<sup>er</sup> déconfinement (tout comme les Archives) et que ses agents travaillent le samedi. Cela veut dire que certains des agents mobilisés travailleront le samedi et le dimanche, avec comme conséquence le non-respect des garanties minimales sur le temps de travail hebdomadaire.

Même si les élu.e.s CT ont été informé.e.s de possibles dérogations à ces garanties minimales, une meilleure répartition sur l'ensemble des services permettrait sans doute d'éviter les désignations tant que faire se peut, en fournissant uniquement des contingents de volontaires, à l'instar de la DGANSI.

Globalement, les agents sont légitimement inquiets de participer à la tenue d'un scrutin en période Covid, même si l'épidémie semble marquer le pas. Les contaminations ont été telles lors des derniers scrutins, que l'on peut sans forcer considérer la plupart des bureaux de vote comme de potentiels clusters.

Dans ces circonstances, les personnels ne comprennent pas qu'une telle décision ait pu être prise et la ressentent comme profondément injuste.

Enfin, nous nous demandons à quel niveau hiérarchique a été prise la décision d'une telle répartition (réquisition du quart à presque la moitié des effectifs dans certains services) que les directions ont reçue en l'état jeudi dernier.

Nous vous alertons donc et vous demandons de faire le nécessaire pour revenir à une situation plus normale et plus juste. Nous confirmez-vous que, comme le prévoit le cadre légal, les élu.e.s municipales ont bien été sollicité.e.s dans un premier temps ? Enfin, les volontaires votant à Marseille parmi les personnels du Conseil Régional et du Conseil Départemental ont-ils/elles été sollicité.e.s ? Ce sont les collectivités les premières concernées par ces élections.

Dans l'attente, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général des Services, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Chantal Langlais**  
Secrétaire Générale CGT I.C.T

**Pascale Beaulieux**  
Secrétaire générale CGT Territoriaux